

22 personnes présentes

L'assemblée générale est ouverte à 17h. C'est la première assemblée générale suite à l'assemblée générale constitutive en 2014. Elle fait donc le bilan de l'ensemble de l'activité 2014 et 2015. La Guinguette ! est sur l'activité 2014, les autres événements sont sur l'activité 2015.

## 1. Bilan Moral

La création de Chien Fou ! s'est faite autour du projet de **Guinguette à l'été 2014**. Ca a été un gros événement avec un bilan positif.

L'objet de l'association est la création de lien social par des actions culturelles.

La Guinguette était un pari :

- entrée à prix libre
- buvette et restauration avec des produits locaux et de qualité
- événement familial avec un espace enfants
- lancement de l'association avec 2000€ de subvention municipale et un apport personnel de 50€ pour 10 à 15 personnes du groupe.

Avec 5000 entrées en 15 jours et un bilan financier positif, le pari a été réussi !

À l'**automne 2014**, la **soirée théâtre et chants** à La Blache réitère le principe de l'entrée à prix libre et des produits de qualité pour le bar et la petite restauration et permet d'envisager la salle de la Blache autrement.

Le **31 janvier 2015**, la **soirée à la piscine**, pour laquelle l'association avait été contactée par l'artiste, a été très facile à organiser. Elle permet aussi d'envisager la piscine d'une autre façon, avec notamment l'utilisation de la salle du haut. Un peu plus de 200 entrées ont été réalisées sur cette soirée.

Le **21 mars 2015**, la **soirée Cabaret** à Vogüé proposait un repas de restaurant (repas + spectacle à 20€) ainsi qu'un bar à vin avec des tartines (entrée à prix libre).

La partie restaurant étant complète, le bar à vin a permis d'ouvrir la soirée à plus de monde.

Par contre, il y a eu un problème sur le ménage en fin de soirée: cela alimente notre réflexion en terme de moyens humains et d'organisation.

Le **31 mai 2015**, **Jour de fête** est organisé en partenariat avec l'A.P.E. de Payzac, à destination d'un public large et familial. L'objectif est de créer une ambiance à la façon d'anciens villages, ainsi qu'un lien avec le film *Jour de fête*, visionné (non sans difficultés!) en préparation. Il y avait de bonnes choses à manger et à boire (et des glaces!) et un univers un peu féérique. Cet événement a été réalisé avec des financements, qui ont permis de faire venir des compagnies. Une entrée à prix libre avait été envisagée, mais n'a finalement pas été mise en place (faute de moyens humains le jour même).

**Soirée songeuse** était au départ prévus en juin 2015, en extérieur, dans un lieu surprenant (une châtaigneraie), avec un conte à la tombée de la nuit et de la musique. La première difficulté a été l'organisation le même week-end à Payzac de la foire bio : trouver une organisation permettant aux deux événements de se réaliser a nécessité beaucoup d'échanges ! Il a finalement fallu annuler cette soirée la veille au soir à cause de la météo.

Décision a été prise de décaler la soirée à l'automne. La première date envisagée était le 26 septembre, mais il y avait déjà d'autres événements. La date du 3 octobre a été retenue. Etant donné la météo, la soirée a été déplacée à la salle de La Blache. La soirée a été chouette, même si l'ambiance était différente de celle envisagée. La soirée a été légèrement déficitaire.

Il y a à chaque fois eu une ou deux personnes qui avaient envie d'un événement et le portaient un

peu plus.

**Décision de l'AG**  
**Le bilan moral est adopté à l'unanimité.**

## 2. Bilan financier

Un des objectifs de la Guinguette était d'être un peu bénéficiaire pour envisager un autre événement. La Guinguette a rapporté environ 21000€ de bénéfices (sur 37000€ de recettes).

Cela a permis notamment d'investir dans du matériel de son et lumière pour :

- éviter la location
- être dans différents lieux de façon autonome
- gérer un matériel qu'on connaît.

Il était aussi possible de prêter le matériel à d'autres associations (l'association a été sollicitée pour ça).

Ce bénéfice permettait aussi d'envisager de payer les artistes au cachet.

Le compte de résultat 2014 fait apparaître un bénéfice de 13983,56€.

Les cotisations représentent un produit de 1314,93€. En 2015, les cotisations représentent un montant beaucoup plus faible car la campagne d'adhésion n'a pas été reproduite.

Avec la S.A.C.E.M., l'association a un forfait de 76,30€ / événement.

Jour de Fête ! a eu un budget très important par rapport aux autres événements (11787,31€ de charges) mais ces frais n'auraient pas été engagés sans l'assurance d'avoir des subventions. Par ailleurs, il n'y a pas eu de stand participation libre (estimation à plus de 1000 visiteurs dans la journée).

Soirée songeuse est déficitaire (environ 400€). La soirée ayant été annulée puis décalée, la communication et la nourriture ont du être payées deux fois. Par ailleurs, il y avait de toutes façons un risque financier plus important sur ce projet, justifié par les recettes sur les événements précédents.

Il y a eu un questionnement par rapport au cachet du groupe. Le cachet normal était de 800€ et le cachet minimum de 400€. A la fin de la soirée, il y a eu débat en interne à Chien Fou ! pour fixer le montant du cachet. Il a finalement été décidé de payer un cachet de 600€ même si la soirée était un peu déficitaire.

À l'avenir, l'équipe convient qu'il s'agira d'établir à-priori un accord définitif avec les artistes sur un cachet, y compris s'il est en partie constitué d'une part variable fonction des recettes aux entrées.

Participation libre : moyenne de 5€ / personne.

En produits, 600€ de location de matériel (2 locations, 450€ et 150€).

Avec les investissements à amortir et le fonctionnement, le résultat 2015 est pour l'instant déficitaire de 780,27€.

Remarques :

- quand on propose du bon vin et des bons produits, on ne perd pas d'argent !
- pour la gestion des mails Chien Fou !, nous avons un abonnement payant à Sarbacane. Aucun logiciel gratuit n'a permis d'avoir les mêmes résultats.
- on a un « coussin » financier par rapport à La Guinguette !, mais on n'échappe pas à certaines dépenses de fonctionnement (qui peuvent mettre la pression sur certains événements).

**Décision de l'AG**  
**Le bilan financier est adopté à l'unanimité.**

## 3. Enjeux de fond et de méthode

**Stockage**

Beaucoup de choses sont stockées à la cure (au 1<sup>er</sup> étage, dans le local « déco », dans le local « boissons », dans le hall) ainsi que dans la maison Délichère. Les fauteils rouges sont stockés dans une grange.

Il est compliqué de maintenir la configuration de rangement car ce ne sont pas toujours les mêmes qui prennent le matériel, le rangent...

Conséquence :

- on perd du temps pour trouver les choses,
- on rachète des choses qu'on a déjà,
- il y a des difficultés pour récupérer le matériel et pour la location (son et lumière stockés chez des adhérents).

Par ailleurs, la maison Délichère est vendue et le stockage à la cure est appelé à ne plus être utilisable.

En urgence, on disperse le matériel chez les uns et les autres, ce qui n'est pas une solution.

Quelques pistes de solution :

- une grange de particulier en échange du rangement et de l'entretien,
- un local pour les associations, prêté par la mairie,
- louer un lieu de stockage (mais attention à l'augmentation des charges fixes!)
- prêt d'un lieu de stockage par une municipalité en échange d'un événement / an.

#### Décision de l'AG

**La question du stockage est à creuser en 2015-2016 pour trouver un nouveau lieu.**

Propositions de mise en œuvre :

- créer un groupe de travail,
- en parler autour de soi,
- envoyer un mail à la liste Chien fou.

A faire rapidement : vider la maison Délichère.

#### Affichage

Il reste souvent des flyers (10x15) édités pour les événements. Sachant que nous pouvons imprimer 2500 flyers (trop peu) ou 5000, comment éviter de jeter, pour réduire l'impact écologique ?

- tracter sur les marchés, les parkings ... pour tout distribuer ; mais on n'est pas assez nombreux. On pourrait quand même tenter de tracter plus sur les voitures aux marchés de Joyeuse et des Vans qui précèdent les événements, ce qui demande de bien se coordonner en amont.
- récupérer les flyers non utilisés (ex : Cécile pour l'école)

Par ailleurs, les grandes affiches ne sont pas toujours récupérées, ce qui pose problème notamment en terme d'image de association. Dans ce but, des panneaux plastique réutilisables ont été achetés, qui sont récupérés et resservent.

#### Décision de l'AG

**Toujours informer les personnes chargées de l'affichage :**

- qu'il ne faut jamais afficher sur des panneaux routiers ou rond-points (les panneaux sont systématiquement retirés)
- que chaque personne est responsable du retrait des panneaux qu'elle a posés.

Propositions :

- constituer une équipe d'affichage avec des zones définies
- recenser les lieux d'affichages
- constituer une commission sur ce sujet
- ☞ selon les événements, imprimer des affiches plus petites (A4) pour les commerces, affichages des mairies...

☞

#### Lieux intéressants

Propositions pour identifier les lieux dans lesquels il pourrait être intéressant d'organiser des événements :

- faire un appel
- que ceux que ça intéressent aille « fouiner »
- faire une équipe constituer sur cet objet => commission

### **Coordination avec d'autres associations**

Le Comité des Fêtes de Payzac est intéressé pour faire quelque chose avec Chien Fou ! si c'est élaboré conjointement dès le début.

Il faudrait pouvoir centraliser les événements de différentes associations, pour éviter de faire deux événements sur la même date. Une plate-forme existe avec ce but, même si elle n'est pas encore complètement opérationnelle.

Propositions :

- avoir une mailing list d'associations auxquelles diffuser notre programme pour éviter d'avoir 2 événements à la même date
- transmettre l'information de l'existence de la plate-forme sur le facebook Chien Fou !
- faire le lien avec le centre Le Bournot, Kazkabar...

### **Prêts et locations**

L'association possède maintenant du matériel de son et lumière qu'elle peut prêter ou louer à des associations locales. Dans quelles conditions ces prêts / locations doivent-ils être effectués ?

Une question fait débat : le matériel de son doit-il être prêté :

- obligatoirement si un technicien son que l'on connaît est présent
- obligatoirement avec la présence d'un technicien son, connu ou non de Chien Fou !
- sans condition de présence de compétences techniques.

Note : prêter un micro et 2 enceintes peut se faire plus facilement, c'est la console numérique qui n'est utilisable que par une personne compétente..

Dans l'idéal, nous souhaiterions pouvoir faciliter le prêt de matériel pour favoriser l'organisation d'événements locaux.

Cela dit, de nombreuses questions se posent :

- Lors de la soirée songeuse, l'ingénieur du son n'était pas connu de Chien Fou !. Or le rangement du matériel a été plus compliqué, avec notamment des mélanges entre le matériel de Chien Fou ! et celui des musiciens.
- Le matériel représente un budget de 6000€.

=> La présence d'un technicien son semble nécessaire. La question qui se pose est : Chien Fou ! doit-elle imposer une liste de techniciens ou laisser libre le choix ?

Si le technicien n'est pas connu de Chien Fou, ! il sera nécessaire de vérifier l'état du matériel lors du retour. Qui le fait ? Est-il possible de former des bénévoles de Chien Fou !, non pas à la sonorisation (trop complexe) mais pour tester le matériel ? Si oui, aura-t-on les moyens bénévoles de proposer cette solution ?

Question complémentaire : Le but est-il de louer le matériel, avec des retours financiers sur cette activité ou de prêter le matériel quand des associations amies en ont besoin ?

#### **Décision de l'AG**

**Il est nécessaire de mieux organiser le prêt ou la location du matériel de Chien Fou ! :**

- par une convention de location pour la location et le prêt du matériel,
- en vérifiant auprès des associations auxquelles le matériel est prêté / loué qu'elles ont une assurance.

**La question des besoins techniques à inscrire dans la convention est à trancher.**

## **4. Constitution de la collégiale et de la Meute**

Dans les statuts, l'instance décisionnaire de l'association Chien Fou ! est la Collégiale. Ce choix a été fait car c'est un mode de gouvernance plus ouvert et qui évite de faire reposer l'ensemble de la

responsabilité sur une seule personne (président).

Pour revoir la collégiale, il faut une Assemblée Générale, ce qui peut être contraignant.

Il y a donc eu création de La Meute (les « adhérents actifs » : les membres de « La Meute » doivent obligatoirement être adhérents).

Il y a par ailleurs une liste de bénévoles, qui sont informés lors de l'organisation d'un événement de la liste des tâches bénévoles, ainsi qu'une liste « adhérents ».

Dans les faits, les décisions se prennent dans des réunions auxquelles la Meute est conviée. Le principe est que chacun peut proposer une action et la mettre en œuvre avec l'appui de l'association. Ce ne sont pas toujours les mêmes qui font, et personne ne chapeaute, mis à part celui qui a envie de faire quelque chose (même si les contraintes logistiques rendent parfois cela difficile).

Par ailleurs, avec la collégiale les co-présidents (tous ses membres) portent la responsabilité légale de l'association.

Comment articuler les deux instances ?

Comment donner une « existence » à la Meute dans le fonctionnement de l'association ?

#### **Décision de l'AG**

**A l'unanimité, l'assemblée générale décide que :**

**L'instance de décision de l'association Chien Fou ! est « La Meute », dont l'existence et le fonctionnement seront décrits dans le règlement intérieur de l'association (à rédiger).**

**La collégiale de co-président(e)s, porteuse de la responsabilité légale, peut refuser une décision de « La Meute ». Sans retour de la collégiale, les décisions de « La Meute » sont considérées validées.**

**Les décisions rapides (ex : annulation d'un événement) sont prises par la collégiale et si ces décisions concernent un événement, la personne qui a lancé l'événement doit être associé à la décision.**

Notes :

- le manque de référents qui permettrait de relancer les actions prévues limite parfois le suivi des décisions.

- quand les avis divergent en réunion, quel est le processus de décision ? Ce n'est pas clair, les décisions ont toujours été prises au consensus, avec une confiance mutuelle des participants.

Propositions d'ordre général sur le fonctionnement de l'association issues des débats :

- avoir des référents sur certains sujets (ce qui n'est pas contradictoire avec le fonctionnement en collégiale)
- en 2016, structurer le fonctionnement, tout en maintenant un contexte convivial
- organiser des réunions sur autre chose que l'organisation des événements (organisation générale de l'association).

Question : a minima un membre de la collégiale doit-il obligatoirement faire partie de l'équipe qui monte un projet ?

Liste des membres de la collégiale :

Eric Fleury

Mathilde Burguière

Antoine Voisin

Adrien Louche

Saïda Regzal

Sébastien Ducloux

Sébastien Vigouroux

Nicolas Sébaut

Cécile Alexanian

Stéphane Matus

Jean-Luc Rouget, sortant

Franck Venissac, sortant

Sylvie Turpin, sortante

Lisa Léandri, sortante

Valériane Debeuscher, Sandrine Jullien et Jean-Noël Leh se présentent.

#### **Décision de l'AG**

**Jeannot, Sandrine et Valériane sont élus membres de la collégiale à l'unanimité.**

**L'assemblée générale donne pouvoir à la collégiale pour modifier la composition des membres auprès de la préfecture.**

Liste des membres de la nouvelle collégiale :

Eric Fleury

Mathilde Burguière

Antoine Voisin

Adrien Louche

Saïda Regzal

Sébastien Ducloux

Sébastien Vigouroux

Nicolas Sébaut

Cécile Alexanian

Stéphane Matus

Valériane Debeuscher

Sandrine Jullien

Jean-Noël Leh

## **5. Nouveaux projets**

### Les Chiots Fous - projet proposé par Eric

Apprendre à des enfants qui le souhaitent à monter des événements eux-mêmes pour eux-mêmes, pour être sûr qu'ils sauront faire quand ils seront grands !

### Guinguette 2017 - projet proposé par Eric

Deux possibilités :

- une guinguette de 4 jours en 2017

- installer un chapiteau pendant 1 mois et faire 4 week-end

En 2017, pour avoir le temps de bien préparer, bien gérer la déco et la programmation.

### Festival des musiques locales - projet proposé par Nico

Organiser un festival sur 2 ou 3 jours pour promouvoir les musiques locales, sur un mode très familial comme la guinguette 2014, en proposant de bonnes conditions aux artistes.

### Partenariat avec La Grange à Papa - projet proposé par Nico

En partenariat avec la troupe de théâtre La Grange à Papa, proposer une journée théâtre avec 4 spectacles, à partir de 11h. Les trois premiers spectacles sont familiaux, le dernier est pour un public adulte.

Coût artistes : 1000€

Lieux envisagés :

- le Viel Audon

- Le Mas de l'Abeille

- Lieu de la Guinguette 2014 à Payzac.

### Partenariat avec le festival de slackline - demande de Mathieu Perthus, organisateur du festival

Sollicitation de Chien Fou ! pour participer sur le soir : mettre en place un concert ou une soirée DJ (ils souhaitent faire un concert, mais n'en ont pas les moyens).

=> Réflexion sur les propositions extérieures : Il ne faut pas se faire étouffer, penser à monter déjà nos propres projets. Chien Fou ! n'est pas un prestataires pour des soirées.

Il semble plutôt intéressant de proposer 2 événements dans l'année, de proposer quelque- chose d'un peu décalé.

### Partenariat avec le Kazkabar - projet proposé par Jeannot

Est-il envisageable de monter un partenariat avec le Kazkabar ?  
On pourrait imaginer de faire une action là-bas en montant un chapiteau sur le parking.

Partenariat avec une association en création aux Vans autour de l'absurde - projet proposé par Antoine

Cette association en création souhaite organiser un événement en 3 parties, dont un festival en été. Chien Fou ! est-il intéressé pour que l'un des événements ait lieu à Payzac ?

Partenariat avec le collectif *Villages et Cie* (Drôme) - Projet proposé par Sébastien D

Ce collectif monte un événement de type Guinguette. Faire un événement par ici en partenariat avec Chien Fou ?

Question :

Chaque événement doit-il être bénéficiaire ou peut-on parfois prendre plus de risques ?

Notre capacité de mobilisation en temps et les logistiques d'emploi du temps et de récupération du matériel font qu'on a parfois du mal à s'investir sur les projets.

#### Décision de l'AG

Une réunion organisée le 1<sup>er</sup> décembre visera à mettre en œuvre les propositions de l'AG et notamment :

- positionnement par rapport aux artistes (faire des contrats avant chaque événement),
- trouver un lieu de stockage,
- trouver une solution pour être plus performant sur la diffusion,
- améliorer l'affichage de bord de route et la récupération des affiches,
- identifier les lieux intéressants pour l'organisation d'événements,
- caler le prêt et la location du matériel Chien Fou à d'autres structures
- rédaction du règlement intérieur.

Environ 15 personnes présentes à l'AG sont disponibles le 1<sup>er</sup> décembre.

L'Assemblée générale est close à 20h35.